

Nous soussignés:

VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
57, Rue de Villiers - B.P.164
92204 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Certifions que la Société :

ASI
38, rue Condorcet
75009 PARIS

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

AGF IART
100 Rue de Richelieu
75113 PARIS CEDEX 02

9

d'une police n° 01/421 (numéro provisoire) garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3 Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

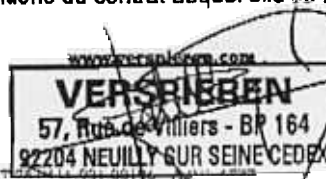
Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, interventions, gardiennage avec chiens, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

La présente définition des activités de l'Assuré n'est pas limitative dans la mesure où ce dernier exerce des activités assimilables à celles ci-dessus déclarées. De plus, se trouvent garanties toutes opérations annexes ou connexes que peuvent comporter ces activités. Cette liste, non exhaustive, est fournie à titre Indicatif et les Assureurs ne pourront, en aucun cas, se prévaloir d'une non déclaration pour opposer une non garantie.

MONTANT DES GARANTIES**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)**DOMMAGES CORPORELS 6.100.000 €
Dont :
. EMPOISONNEMENTS, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES 763.000 €
. DOMMAGES AUX PREPOSES DE L'ASSURE (dommages corporels et matériels accessoires) 1.000.000 €
. POLLUTION ACCIDENTELLE 153.000 €DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS 763.000 €
Dont :
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS 76.300 €**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)**DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS 763.000 €
Dont :
PERTE DE CLES 15.300 €
Dont :
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS 76.300 €**DEFENSE ET RECOURS** 15.300 €

La présente attestation, valable du 19.02.2003 au 18.02.2004, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Neuilly,
le 20 février 2003
Siège Social et bureaux :
57, rue de Villiers - B.P. 164
92204 Neuilly-sur-Seine CedexTél : 01 49 64 10 64
Télécopieur : 01 49 64 14 25Membre du Réseau
ASSUREX GLOBAL